

CONDITIONS D'ACCÈS POUR OBTENIR UNE AUTORISATION DE SÉJOUR PROVISOIRE

- **Inscription** : l'étudiant doit être inscrit dans l'enseignement supérieur pour un minimum de 60 crédits ou 480 périodes (heures) par an dans un même cursus.
 - Pour l'année préparatoire à l'enseignement supérieur de promotion sociale qui comprend les langues modernes et /ou les mathématiques, il faut totaliser 480 périodes de cours
 - Pour un cursus normal, il faut totaliser 480 périodes la première année pour l'obtention d'un visa
- **Type de programme** : l'étudiant doit être inscrit dans un graduat/bachelier de l'enseignement supérieur de promotion sociale ou une année préparatoire
- **Durée et organisation** : le programme de cours doit durer au moins trois ans, se dérouler sur 40 semaines par an et constituer l'activité principale de l'étudiant

CONDITIONS POUR RENOUELER SON AUTORISATION DE SÉJOUR PROVISOIRE

Pour renouveler le titre de séjour :

- Se présenter à l'administration communale de son lieu de résidence au plus tard 15 jours avant l'expiration de son titre de séjour avec :
 - L'annexe 2 complétée et relevé de notes pour chaque unité d'enseignement, incluant les justificatifs en cas d'échec
 - Une attestation d'inscription pour l'année suivante et un relevé complet des années antérieures (crédits suivis et réussite)
 - Une preuve de caution ou un garant

L'office des étrangers évalue la progression des études. En cas de prolongation excessive, une mesure d'éloignement peut être prise.

Quand candidater ?

A partir du 15 février jusqu'au 31 mars 2025.

Le début des cours est fixé au **01 septembre 2025** pour l'enseignement supérieur. Les horaires, modulables à tout moment, sont communiqués dès que possible sur le site.

**BIENVENUE AU SEIN
DE L'EAFC-UCCLE**

ETUDIER EN BELGIQUE 🇧🇪

QUELLE FORMATION
DU SUPÉRIEUR?

DANS QUELLES
CONDITIONS?

OÙ ?

📍 Rue Gatti de Gamond, 95
1180 Uccle - Belgique

✉️ secretariatsup@eafc-uccle.be

☎️ +322/333.11.66

WWW.EAFC-UCCLE.BE



PRÉSENTATION DE L'EAFUC-UCCLE

L'Établissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue (EAFUC) d'Uccle est un établissement dynamique et innovant dédié à la formation des adultes. Conçu pour répondre aux besoins variés d'un public en quête de savoirs et de compétences, l'EAFUC-Uccle propose une large gamme de programmes adaptés à chaque étape de la vie.

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AXÉ SUR L'AVENIR

L'EAFUC-Uccle propose des programmes de formation dans des domaines variés, allant des sciences humaines aux sciences économiques et aux technologies, offrant ainsi des opportunités de développement professionnel et académique adaptés aux réalités du marché du travail. Ces formations permettent d'obtenir des diplômes et des certificats reconnus, ouvrant la voie à une carrière enrichie dans le domaine technique, informatique et tertiaire.

UN ENSEIGNEMENT MODULAIRE ET FLEXIBLE

Grâce à son système modulaire, l'EAFUC-Uccle s'adapte au rythme de chacun. Ce modèle pédagogique offre une organisation par unités d'enseignement (module), permettant aux apprenants de progresser à leur propre rythme tout en maintenant une qualité d'enseignement optimale.

Les cours se donnent en français et nécessitent une bonne connaissance du Français (à l'écrit et à l'oral).

DES FORMATIONS CONTINUENT POUR BOOSTER LES COMPÉTENCES

L'EAFUC-Uccle propose également un vaste éventail de formations continues pour répondre aux besoins des professionnels et des entreprises. Ces formations visent à renforcer les compétences, à s'adapter aux évolutions technologiques ou à envisager des reconversions réussies.

NOS FORMATIONS OUVERTES POUR VOUS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Domaine économique et tertiaire :

- Bachelier en comptabilité – gestion et fiscalité
- Graduat Géomètre expert immobilier

Domaine Technique :

- Bachelier en Construction
- Bachelier en électromécanique
- Bachelier de transition en sciences industrielles
- Master en sciences de l'ingénieur industriel

Domaine informatique

Bachelier en informatique à plusieurs orientations : technologie de l'information et développement des applications.

COMMENT NOUS CONTACTER ET VOUS INSCRIRE ?

- Sur notre site, choisir la section qui vous convient
- Télécharger dans l'onglet Espace étudiant – documents à télécharger – formulaire d'inscription SLE (séjour limité à la durée des études)
- Remplir le formulaire et le renvoyer par mail à l'adresse : secretariatsup@eafc-uccle.be, avec les documents demandés, c'est-à-dire :
 - Copie de votre passeport (pour vous identifier)
 - Copie légalisée de votre diplôme de référence
 - Copie de l'équivalence de votre diplôme (à obtenir auprès des autorités belges à l'ambassade ou auprès de la fédération Wallonie Bruxelles Enseignement / Service Equivalences (www.equivalences.cfwb.be) dont voici l'adresse électronique : equi.oblig@cfwb.be Téléphone +32 2 6908686
 - La preuve du versement de la somme de 175,00€ comme frais de traitement de dossier. Cette somme n'est en aucun cas remboursable.
 - Un relevé des notes de la dernière année du secondaire

Une fois reçu, votre dossier est analysé par notre établissement.

- Votre dossier est complet et vous êtes admissible : vous recevez un bulletin de versement avec le montant du minerval à payer dès votre arrivée en Belgique pour finaliser votre inscription
- L'inscription n'est validée qu'après réception du total des frais d'inscription spécifiques
- L'EAFUC-Uccle vous renvoie tous les documents nécessaires à l'obtention de votre visa d'études (notamment l'attestation provisoire d'inscription). La demande de visa est introduite auprès de la représentation diplomatique ou consulaire belge compétente pour son lieu de résidence ou de séjour à l'étranger.

LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EST LIMITÉ ET LES DEMANDES NE PEUVENT SE FAIRE QUE VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE.

Arrivée en Belgique :

- Vous confirmez votre présence et votre inscription à l'établissement en apportant les documents originaux (diplôme, équivalence, passeport, votre visa en ordre).
- Vous payez le montant du minerval demandé à l'EAFUC-Uccle
- Avec votre attestation d'inscription définitive, vous vous rendez à l'administration communale de votre choix pour vous enregistrer et recevoir la carte de séjour limitée à la durée des études ou autre statut
- Une fois la carte obtenue ou Annexe, vous revenez à l'école pour finaliser votre dossier.
- Il est important de garantir votre séjour via une banque ou avec la caution d'un garant / répondant en Belgique (L'établissement ne se porte pas garant pour les étudiants) introduite auprès de la représentation diplomatique ou consulaire belge compétente pour son lieu de résidence ou de séjour à l'étranger.